



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 01 01

OBJET :

**Equipement en panneaux photovoltaïques de bâtiments communaux :
demande de subventions au titre de la
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023)**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi dix-huit janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etait représentée : Mme Malika Vannucci.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la loi sur la transition énergétique incite les communes au développement des énergies renouvelables. Considérant le taux d'ensoleillement de la commune tout au long de l'année et la volonté des élus municipaux de développer les énergies renouvelables, notamment par l'installation d'équipement photovoltaïques, une étude a été menée au niveau du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons. Celle-ci a défini les opportunités de la commune à déployer de telles installations sur des bâtiments communaux dans le cadre d'une autoconsommation collective.

Dans ce cadre, il propose au conseil d'approuver un programme de travaux portant sur l'équipement en panneaux photovoltaïques de trois bâtiments communaux : le gymnase municipal, la maison pour tous et la maison de la jeunesse.

Outre la pose des panneaux, ce programme prévoit au préalable la réalisation :

- d'études techniques spécifiant les aménagements nécessaires à la mise en compatibilité des toitures identifiées pour accueillir une centrale photovoltaïque en surimposition.
- d'études énergétiques pour la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation collective complexe associant plusieurs centrales de productions sur toitures et plusieurs consommateurs locaux.

- de travaux de mise en compatibilité des toitures :

o Renforcement des structures existantes selon le besoin spécifié par les études préalables.

o Pour les toitures terrasse, potentiel remplacement du complexe d'étanchéité pour mise en compatibilité avec la pose du système d'intégration (taux de compressibilité et tenue au feu).

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 341.900,00 € HT.

Afin d'en permettre la réalisation, il propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023) et de la Région SUD au titre du CRET, chacun à hauteur de 30 % du coût des travaux et celui du Département à hauteur de 30 % du montant non subventionné.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Approuve le programme de travaux portant sur l'équipement en panneaux photovoltaïques de trois bâtiments communaux : le gymnase municipal, la maison pour tous et la maison de la jeunesse d'un montant prévisionnel de 341.900,00 € HT.

Décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023), ou de tout autre dispositif de soutien proposé par l'Etat, et de la Région SUD au titre du CRET, chacun à hauteur de 30 % du coût des travaux, ainsi que celui du Département à hauteur de 30 % du montant non subventionné, selon le plan de financement suivant :

| | |
|--|--------------|
| Coût de l'opération (HT) : | 341.900,00 € |
| Subvention Etat (DSIL 30 %) : | 102.570,00 € |
| Subvention Région (CRET 30%) : | 102.570,00 € |
| Subvention Département (30 % de la part non subventionnée) : | 41.028,00 € |
| Autofinancement : | 95.732,00 € |

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 27

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230118-20230101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Affichage : 23/01/2023

Le Maire Francis TUJAGUE